



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.02.2017

modifié 03.08.2016 (F) Version 8.4

Mastic à résine époxyde-résine

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Mastic à résine époxyde-résine

Code-Nr. 105001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant résine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Karl Ernst AG Generalvertretungen

Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich

Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47

E-Mail : info@karlernstag.ch

Internet : www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements

Produktinformation

Téléphone +41 44 271 15 85

E-mail (personne compétente):

info@karlernstag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum

Téléphone +41 (0)44 251 51 51

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France

(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):

Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG

Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244

E-Mail : msds@weicon.de

Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Produktsicherheit / Product-Safety-Department

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

E-mail (personne compétente):

msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):

Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Irrit. 2	H315	
Eye Irrit. 2	H319	
Skin Sens. 1	H317	
Aquatic Chronic 3	H412	

Consignes en cas de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

GHS07

Mot signal

Attention

Consignes en cas de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)



Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient des composés époxydiques. Respecter les consignes du fabricant.

2.3. Autres dangers

Lors du traitement/ponçage du matériau durci, des poussières (alvéolaires) contenant du quartz peuvent se développer.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Préparation de différents agents

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	13 - 30	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411
9003-36-5	500-006-8	résine époxyde du bisphenol f	3 - 7	Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	01-2119456619-26-xxxx
9003-36-5	résine époxyde du bisphenol f	01-2119454392-40

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Consulter le médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Faire boire de l'eau par petites gorgées.



4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

douleurs corporelles
phénomènes allergiques
engourdissement
Irritation cutanée

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

réaction allergique
Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.
Il est fréquent que les symptômes ne se manifestent qu'après quelques heures.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de métal
danger d'éclatement
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.



6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker à une température comprise entre 2 et 40 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	12,25 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (local)	



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.02.2017

modifié 03.08.2016 (F) Version 8.4

Mastic à résine époxyde-résine

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	0,006 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		10 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,996 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,0996 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,0006 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	

Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Le choix du filtre approprié dépend de la quantité et de la nature du produit chimique utilisé au poste de travail. Pour tout renseignement sur les propriétés du filtre, veuillez contacter le fournisseur de l'équipement de protection respiratoire. protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Aération et évacuation d'air suffisantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect pâteux	Couleur jaune	Odeur légèrement perceptible
-------------------------	-------------------------	--

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
point d'ébullition	non déterminé				
Point de fusion	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.02.2017

modifié 03.08.2016 (F) Version 8.4

Mastic à résine époxyde-résine

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	> 150 °C			DIN 51758	Pensky-Martens Closed Cup
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau		20 °C			insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	> 200 °C				
Viscosité (dynamique)	non déterminé				
Viscosité (cinématique)	non déterminé	40 °C			
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.				
Propriétés explosives	Aucune information disponible.				
9.2. Autres informations	Aucune information disponible.				

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forts et les alcalis.
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

alcalins forts
Acide, concentré
agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone
vapeurs/gaz toxiques

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat (femelle)		Données se rapportant au composant principal
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	Rats (mâles/femelles)		Données se rapportant au composant principal
CL50 aiguë par inhalation	1 mg/kg (5 h)	Rats (mâles)		Données se rapportant au composant principal.
Irritation de la peau	Irritant	lapin		
Irritation des yeux	Irritant.	lapin		
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			

Constatations empiriques

Peut irriter les muqueuses
Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
Des réactions d'allergie sont possibles.
le produit est irritant pour les yeux et la peau



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.02.2017

modifié 03.08.2016 (F) Version 8.4

Mastic à résine époxyde-résine

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 1,5 mg/l (96 h)	Poisson	OCDE 203	Les données font référence à la composante principale.
Daphnie	CE 50 1,7 mg/l (48 h)	Daphnia sp.	OCDE 202	Les données font référence à la composante principale.
Algues	CE 50 9,4 mg/l (72 h)		EPA CFR	Les données font référence à la composante principale.
Bactéries	IC50 > 100 mg/l (3 h)			Les données font référence à la composante principale.

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité	5 % (28 d)		OCDE 301 F	Difficilement biodégradable.

Les données font référence à la composante principale.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Léger potentiel bioaccumulatif.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
07 02 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.



SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information disponible.		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable		
Informations diverses relatives au transport	Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.		

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Lors du traitement/ponçage du matériau durci, des poussières (alvéolaires) contenant du quartz peuvent se développer.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.02.2017

modifié 03.08.2016 (F) Version 8.4

Mastic à résine époxyde-résine

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.